

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 30 juin 2020

L'an deux mil vingt, le Mardi 30 juin 2020 à 20 h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de NONARDS.

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2020

Etaient présents : Mme BARRIERE Michelle, Mme COULOUMY-DORRIVAL Colette, Mme FAVAREL Marie, Mme GRANVAL Pierrette, Mme MAZEYRIE Bérangère, Mr BOISSARIE Laurent, Mr BORDES François, Mr CAUVIN Jean-Jacques, Mr ROCHE Daniel, Mr VANTALON Marc.

est nommé secrétaire de séance : Mme MAZEYRIE Bérangère



Ouverture de la Séance à 20h05.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 15 juin 2020.

Délibération n° 2020-18 / Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe JD Automobiles

Le budget JD Automobiles 2020 s'équilibre en

Section de fonctionnement : 15 370.86 €

Section d'investissement : 16 189.96 €

La commune est propriétaire de 1/3 du bâtiment est appelle un loyer mensuel de 1 020 € H.T. par mois.

En contrepartie, la mairie rembourse l'emprunt contracté lors de la construction de ce garage.

La société JD AUTOMOBILES est en difficulté. Elle est en liquidation judiciaire mais celle-ci n'est pas finalisée.

Elle ne fait pas face à ces paiements depuis sa mise en redressement judiciaire.

Délibération n° 2020-19 / Contribution aux frais de fonctionnement 2018/2019 de l'école de Puy d'Arnac

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Puy d'Arnac – Tudeils – Nonards.

Les élèves vont dans chaque école en fonction du niveau scolaire. Il est procédé à un partage des frais entre communes.

Le décompte des frais de fonctionnement de l'école de Puy d'Arnac s'élève à 23 960.30 € pour 15 élèves de NONARDS ayant fréquenté l'école durant l'année 2018-2019. Après déduction de l'avance de juin 2019, nous devons verser 11 600.48 €.

De plus 50 % de cette somme, soit 11 980.15 € sera appelé fin juin à titre d'acompte sur les frais de fonctionnement de l'année 2019-2020 conformément à la convention du 9 mars 2015.

Délibération n° 2020-20 / Contribution aux frais de garderie du RPI 2019/2020

La garderie du RPI est située à Puy d'Arnac. Accueil des enfants à 8h30 le matin et jusqu'à 17h30 le soir.

La participation communale est de 5 471.20 € de septembre 2019 à août 2020 pour 35 enfants nonardais (rentrée septembre 2019) x 156.32 €.

Pour la deuxième année, une participation de 30 € annuelle est demandée aux parents par enfant.

2 juillet 2020

Délibération n° 2020-21 / Contribution aux frais de scolarité de l'école primaire de Beaulieu sur Dordogne

Le Conseil vote le refus de payer les frais demandés par la mairie de Beaulieu pour un élève de la commune inscrit à Beaulieu, car il n'a pas été refusé à l'inscription de Nonards.

Délibération n° 2020-22 / Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de télécommunication – Année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer pour l'année 2020 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien
- 27.77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- que pour l'année 2020, la redevance RODP s'élève à **1 178,09 €**

- que ces montants seront **revalorisés** au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

- d'inscrire annuellement cette recette au **compte 70323**.

- de charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Délibération n° 2020-23 / Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par ENEDIS – Année 2020

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité soit fixé au montant plafond de 212 € pour 2020.

Délibération n° 2020-24 / Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

— **DECIDE** de procéder au versement des subventions communales aux associations ci-dessous dénommées après inscription au Budget primitif 2020 de la commune (article : 6574)

Noms des associations bénéficiaires	Montant subvention 2020
Amis de la chapelle St Roch	120 €
Associations Soins palliatifs Corrèze	100 €
Secours Populaire 19	120 €
Croix rouge	90 €
DDEN	50 €
Ecole de musique Accords	360 €
Banque alimentaire	150 €
FNACA	50 €
Lou Pais Nonardais	300 €
Nonards Activité Détente	250 €
PEP 19	60 €
Ligue de l'enseignement	30 €
Société de chasse de Nonards	300 €
USEP 19	150 €
Entente Sportive Nonardaise	2 000 €
Restos du Cœur	100 €
Bibliothèque centrale de prêt	40 €
Foyer socio-éducatif Collège Beaulieu	300 €
Coopérative scolaire Nonards	730 €

Délibération n° 2020-25 / Vote des taxes locales 2020

Les taux d'imposition sont votés après délibération sans augmentation par rapport à 2019. Pour rappel :

- Taxe foncière propriétés bâties de 10.21 %
- Taxe foncière propriétés non bâties de 97.78 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 123 077 Euros, suivant les bases d'imposition prévisionnelles 2020.

Délibération n° 2020-26 / Vote budget primitif communal 2020

Commenté par Monsieur Laurent BOISSARIE, adjoint au maire, le budget primitif 2020 de la commune se répartit globalement de la manière suivante :

- Investissement 77 230.15 €
- Fonctionnement 355 760.11 €

I - LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Celui-ci comprend en dépenses :

Remboursement du capital des emprunts + caution	27 610.48 €
Immobilisations incorporelles (+RAR)	1 700.00 €
Immobilisations corporelles (+RAR)	19 400.00 €
Opé.d'ordre de transfert entre sections	2 300.00 €
Opérations patrimoniales	5 544.00 €
Déficit d'investissement cumulé reporté	20 675.67 €
Total dépenses.....	77 230.15 €

Le financement de ces dépenses est assuré par les recettes suivantes :

Dépôts et cautionnements reçus	2 032.87 €
Subventions d'investissement (+RAR)	11 530.84 €
FCTVA	549.02 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	21 539.67 €
Produits de cession immobilisations	7 980.00 €
Virement de la section de fonctionnement	26 057.25 €
Op. d'ordre de transfert entre sections	1 996.50 €
Op. d'ordre patrimoniales	5 544.00 €
Total Recettes.....	77 230.15 €

II - LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **355 760.11 €**

Les dépenses se répartissent comme suit :

Charges à caractère général	120 739.28 €
Charges de personnel et assimilés	119 348.00 €
Charges de gestion courantes	62 963.04 €
Charges financières	5 740.00 €
Atténuation de produits (FPIC)	100.00 €
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	16 000.00 €
Dépenses imprévues	2 816.04 €
Virement à la section d'investissement	26 057.25 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 996.50 €
Total Dépenses.....	355 760.11 €

Les recettes proviennent des :

Atténuation de charges	200.00 €
Produits des services du domaine	20 350.00 €
Impôts et taxes	178 692.30 €
Dotations et subventions de participations	95 196.00 €
Autres produits de gestion courante	14 460.00 €
Produits exceptionnels	1 428.04 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 300.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	43 133.77 €
Total Recettes.....	355 760.11 €

Toutes les délibérations sont votées à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la voirie

Les travaux au lotissement de LEYGE sont réalisés.

Point sur l'adressage

Les panneaux sont commandés. Ils seront de couleur bordeaux avec une écriture beige. Réception : fin septembre

Point sur l'école

La mairie envisage une solution alternative si la garderie de Puy d'Arnac ne peut fonctionner normalement avec le protocole sanitaire. Idem sur la cantine scolaire de Nonards.

Désignation de deux délégués au SEBB

Madame Bérangère MAZEYRIE et Madame Colette COULOUMY DORRIVAL sont désignées.
Un courrier sera adressé à la Communauté de communes pour proposer ces représentantes.

Clôture de la séance à 23 heures 30.

La secrétaire de séance,
Bérangère MAZEYRIE



Le Maire,
Daniel ROCHE